

Nos propositions en matière de transport

Notre projet « Pour une région qui vous protège ! » comporte un volet « Mobilité ».

La mobilité des citoyens dans leur région, pour le travail, la famille ou les loisirs, est un droit. Pour être exercé par tous, ce droit comporte une combinaison fluide des moyens de transport, de la marche à pied et du vélo à l'automobile, au bus, au tram et au train. Il comporte aussi une nouvelle approche de la circulation et de la livraison des marchandises, avec un rôle nouveau du domicile qui devient plate-forme de livraison et de services. Nous disons « Halte ! » à une écologie de l'exclusion, de la punition et de la persécution de l'automobile, pôle d'excellence de notre région !

Les principes :

- Droit à la mobilité, résultant de la combinaison multimodale. Pas d'exclusion à l'encontre des populations rurales !
- Gratuité pour les déplacements utiles ; travail, culture, sport, études, etc.
- Innovation ; livraison par drones, bateaux à l'hydrogène, etc.
- Stop à la persécution automobile ; amélioration du réseau routier pour retour à 90 km h.

Nos propositions :

- Une Carte Mobilité rurale, assurant les propriétaires de véhicules automobiles habitant des zones rurales mal ou peu desservies par les transports en commun qu'ils pourront continuer à rouler dans les agglomérations en 2023 et après. Divers projets pourraient interdire à tous les véhicules non Crit'Air 1, Crit'Air 2 ou électriques, d'entrer dans les agglomérations après 2023, soit 46 % du parc existant en 2021. C'est une exclusion sociale inacceptable.
- Une prise en charge par la Région et pour tous les membres des personnels de santé et des agents de sécurité de l'écart entre la valeur de leur véhicule et un véhicule noté Crit'Air 1 ou Crit'Air 2.
- Le financement de la recherche de solutions de mobilité neutres en carbone sur le pôle d'excellence du Mans et de Nantes-Saint-Nazaire (auto, avion, drones, bateaux)
- La réouverture de lignes Intercités fermées par la SNCF ; l'accélération des relations entre villes, sur le modèle de Ferrovia en Italie (180 km/h sur voies classiques restaurées) ; de nouveaux cahiers des charges pour les TER, avec engagement de ponctualité et le remboursement des billets en cas de non départ du TERT ou de retard excessif (actuellement impossible).
- La mise à l'étude de bateaux de transport (fret et passagers) sur la Loire entre Saint-Nazaire et Nantes-Angers, fonctionnant à l'hydrogène (sur le modèle développé par ABB et Ballard sur le Rhône, propulsion de 400 km/h entièrement décarbonée, mis en service en 2021).
- La Région pourra apporter son concours à la SNCF pour assurer l'équilibre d'exploitation des lignes TER, et ouvrir à la concurrence les appels d'offre pour lesquels la SNCF ne voudra pas concourir.
- La Région apportera son concours à l'offre de transport intégrée ; place de cinéma, de musée ou de théâtre avec transport, licence sportive avec transport pour le stade, etc.
- La Région financera le permis de conduire aux nouveaux conducteurs, en contrepartie d'un engagement d'aide à la mobilité de personnes âgées ou handicapées, selon un barème à définir.
- La Région participera à l'effort d'amélioration du réseau routier secondaire, en vue d'assurer le retour aux 90 km/h.
- La Région étudiera la mise en place d'une police des transports et d'agent de sécurité dans les trains, ou la combinaison de la télésurveillance, de la reconnaissance faciale, avec les

- forces de police et de gendarmerie.
- La Région proposera aux municipalités l'étude de la transformation des stades en stades nouvelle génération. La faible utilisation des stades, souvent situés aux abords des cœurs de ville, permet de les transformer de centres de coût (entretien, sécurité, etc.) en centres de profit pour les municipalités, en plaçant en-dessous des centres de stockage et logistique, à côté, sur le stade ou sur le toit plat une piste pour drones de livraison ; l'expérience engagée à Cambrai ou Marseille assure une logistique du dernier kilomètre sans CO₂ !
 - La Région fera réaliser un bilan carbone et émissions de particules fines chaque année, avec l'objectif de réduire les émissions globales de 20 % en six ans (2021-2027).

Hervé Juvin, le 4 juin 2021